

**La Coupe du Club 2017
Samedi 30 septembre et dimanche 1 octobre 2017
Société des régates d'Antibes
Grade 5c**

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Deux courses prévues selon le programme suivant:

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
30 septembre	10h00
01 octobre	10h00

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12 h 30 le 30 septembre et 12 h 00 le 01 octobre.

5.6 Briefings à 08 h 45 : le samedi 30 septembre au siège de la S.R.A. devant le bâtiment Libeccio et briefing possible le samedi à 19h00 au Best Western La Marina à port Santa Lucia.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2017

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

8. LES PARCOURS

Le 01/10/16 parcours libre entre la baie de la Salis et la baie de Saint Raphaël.

Le 02/10/16 parcours libre entre la baie de Saint Raphaël et la baie de la Salis.

Condition essentielle : naviguer constamment à moins de 6 miles d'un abri.

La longueur retenue du parcours est de 21 miles.

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours : néant

9.2 Marques de départ à Antibes :

Bateau comité de course arborant le pavillon orange et SRA et bouée jaune. Une bouée sera amarrée dans le prolongement arrière du bateau comité et fera partie intégrante du même bateau. Quand un bateau viseur de ligne est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ il constitue un obstacle. Il est à tout moment interdit de passer entre la marque de la ligne de départ et le bateau viseur.

9.3 Marques d'arrivées à Saint Raphaël:

Lampadaire arborant le pavillon bleu et orange, situé sur la digue ouest, à 200 mètres environ au nord du phare rouge d'entrée du bassin sud du port de Santa Lucia, et bouée jaune placée dans l'ouest du lampadaire.

9.4 Marques de départ à Saint Raphaël:

- Bateau comité de course arborant le pavillon orange et SRA et bouée jaune. Une bouée pourra être amarrée dans le prolongement arrière du bateau comité et fera partie intégrante du même bateau.
- 9.5 Marques d'arrivée à Antibes :
Bateau comité de course arborant le pavillon orange et une bouée jaune placée à 200 mètres environ au nord du phare rouge d'entrée du port d'Antibes.
Afin de respecter l'arrêté préfectoral 230/ 2014, il sera strictement interdit de naviguer ou de mouiller dans la zone de l'héliport située devant la capitainerie de l'YCA.
- 11. LE DEPART**
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.
- 13. L'ARRIVEE**
- 13.1 voir point 9.3 et 9.5 ci dessus.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
- 15.1 Pour tous les bateaux l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée à :
17h30 à Saint Raphaël
17h30 à Antibes
- 15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**
- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
- 17.1 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC.
- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées ; aucune
17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.
- 18. REGLES DE SECURITE**
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque.
18.5 En cas de demande d'assistance appeler le CROSS MED par VHF canal 16, ou par téléphone au 04 94 61 71 10, et le Comité de course par VHF canal 6 ou par téléphone au 06 58 91 69 44.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 28. PRIX**
- Un apéritif sera offert le samedi à 19h00 au Best Western La Marina à port Santa Lucia. Une navette sera mise en place entre le port Frejus et le port de St Raphaël.
La remise des prix se déroulera à 19h00 le dimanche.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Olivier De Turckheim
Nom du président du jury : Gérard Gastaud
Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux